Informations de base

2011/2300(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: séisme en Espagne et inondations en Italie **Subject** 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.60 Budgets annuels antérieurs **Zone géographique** Espagne Italie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	BÖGE Reimer (PPE)	22/11/2011
	Rapporteur(e) fictif/fictive GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D) GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	LEWANDOWSKI Janusz

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2011)0792	Résumé

21/11/2011	Publication du document de base non-législatif		
30/11/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/12/2011	Vote en commission		
07/12/2011	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0437/2011	Résumé
13/12/2011	Décision du Parlement	T7-0549/2011	Résumé
13/12/2011	Résultat du vote au parlement		
13/12/2011	Adoption du projet du budget par le Conseil		
13/12/2011	Fin de la procédure au Parlement		
07/01/2012	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2011/2300(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/07844

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE476.076	22/11/2011	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0437/2011	07/12/2011	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0549/2011	13/12/2011	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2011)0792	21/11/2011	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2012/0006
JO L 004 07.01.2012, p. 0014 Résumé

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: séisme en Espagne et inondations en Italie

2011/2300(BUD) - 21/11/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour aider l'Espagne et l'Italie touchées par de graves catastrophes naturelles.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées du cadre financier.

Les conditions d'admissibilité à ce Fonds sont exposées en détail dans le règlement 2012/2002/CE du Conseil.

Sur la base d'une demande d'intervention du Fonds présentée par l'Espagne, à la suite d'un séisme survenu dans la région de Murcie, et par l'Italie, pour des inondations, les estimations des montants totaux des dommages causés sont les suivantes:

- **Dommages directs Espagne** : 842,838 millions EUR ;
- **Aide proposée**: **21.070.950 EUR**.

Et

- **Dommages directs Italie** : 676,357 millions EUR ;
- **Aide proposée**: **16.908.925 EUR**.

Total : **37.979.875 EUR**.

Après examen de la demande, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, la Commission propose de mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE à hauteur de **37.979.875 EUR**, à affecter sous la rubrique 3b du cadre financier.

Par la présente proposition de mobilisation du Fonds, la Commission engage la procédure de trilogue sous forme simplifiée afin d'obtenir l'accord des deux branches de l'autorité budgétaire sur la nécessité du recours au Fonds et sur le montant requis. La Commission invite chaque branche de l'autorité budgétaire à informer l'autre branche ainsi que la Commission de ses intentions. En cas de désaccord de l'une des deux branches de l'autorité budgétaire, un trilogue formel sera organisé.

La Commission présente un projet de budget rectificatif (PBR) afin d'inscrire dans le budget 2011 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques, comme le prescrit le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir BUD/2011/2301).

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: séisme en Espagne et inondations en Italie

2011/2300(BUD) - 07/12/2011 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Reimer BÖGE (PPE, DE) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

La proposition de décision vise à mobiliser un montant de **37.979.875 EUR** en crédits d'engagement et de paiement en 2011 pour venir en aide à l'Espagne et l'Italie, touchées respectivement par un grave séisme et des inondations. Un budget rectificatif sera adopté parallèlement afin d'inscrire formellement ce montant au budget de l'Union (voir BUD/2011/2301).

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: séisme en Espagne et inondations en Italie

2011/2300(BUD) - 13/12/2011 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 677 voix pour, 19 voix contre et 3 abstentions, une résolution approuvant la proposition de décision de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

Ce Fonds sera mobilisé à hauteur de **37.979.875 EUR** en crédits d'engagement et de paiement en 2011 pour venir en aide à l'Espagne et l'Italie, touchées respectivement par un grave séisme et des inondations.

Á noter que parallèlement le Parlement a adopté un projet de budget rectificatif (n° 7/2011) destiné à inscrire formellement ce montant au budget de l'Union (voir BUD/2011/2301).

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: séisme en Espagne et inondations en Italie

2011/2300(BUD) - 13/12/2011 - Acte final

OBJECTIF : OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour aider l'Espagne et l'Italie touchées par de graves catastrophes naturelles.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2012/6/UE concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées des perspectives financières.

Sur la base de la demande à bénéficier d'une aide du Fonds introduite par l'Espagne concernant une catastrophe provoquée par un tremblement de terre, et par l'Italie concernant des inondations, le Parlement européen et le Conseil ont décidé de mobiliser le FSUE pour un montant total de **37.979.875 EUR** en crédits d'engagement et de paiement au titre de l'exercice 2011.